

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

147/22 : Décision Modificative n°4 – Budget Principal – Exercice 2022

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU,
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'instruction M57 qui régit le Budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 190 du 13 décembre 2021 approuvant le Budget principal 2022 ;

Considérant les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de faire les ajustements budgétaires suivants :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement évolue globalement de 750 000 € passant de 70 710 382,70 € à 71 460 382,70 €.

En effet, la Commune de Mandelieu-La-Napoule doit intégrer de nouvelles dépenses au Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour ajuster les prévisions budgétaires.

Elle doit intégrer également de nouvelles recettes.

1. Les dépenses :

En matière de dépenses, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	évolution	nouveau BP 2022
011	Charges à caractère général	12 795 784.70 €	750 000.00 €	13 545 784.70 €
012	Charges de personnel	24 373 372.00 €	0.00 €	24 373 372.00 €
014	Atténuations de produits	1 772 901.00 €	0.00 €	1 772 901.00 €
65	Autres charges de gestion	2 980 833.85 €	0.00 €	2 980 833.85 €
66	Charges financières	376 921.73 €	0.00 €	376 921.73 €
67	Charges exceptionnelles	605 000.00 €	0.00 €	605 000.00 €
68	Provisions	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
	Total dépenses réelles	43 004 813.28 €	750 000.00 €	43 754 813.28 €
023	Virement à la section d'investissement	24 205 569.42 €		24 205 569.42 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	3 500 000.00 €	0.00 €	3 500 000.00 €
	TOTAL	70 710 382.70 €	750 000.00 €	71 460 382.70 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général (+750 000,00 €)

Il s'agit dans ce chapitre de réviser à la hausse les prévisions initiales de dépenses. En effet, il nous faut anticiper les évolutions du coût des énergies, liée à nos nouveaux marchés.

2. Les recettes :

En matière de recettes, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	évolution	nouveau BP 2022
013	Atténuations de charges	86 100.00 €	0.00 €	86 100.00 €
70	Produits de service	5 807 751.80 €	0.00 €	5 807 751.80 €
73	impôts et taxes	2 718 130.00 €	0.00 €	2 718 130.00 €
731	Fiscalité locale	42 738 009.85 €	750 000.00 €	43 488 009.85 €
74	Dotations et participations	2 180 724.90 €	0.00 €	2 180 724.90 €
75	Autres produits de gestion	3 208 962.00 €	0.00 €	3 208 962.00 €
77	Produits exceptionnels	200 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
	Total dépenses réelles	56 939 678.55 €	750 000.00 €	57 689 678.55 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	353 727.98 €	0.00 €	353 727.98 €
	TOTAL	57 293 406.53 €	750 000.00 €	58 043 406.53 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	13 416 976.17 €	0.00 €	13 416 976.17 €
	TOTAL	70 710 382.70 €	750 000.00 €	71 460 382.70 €

Chapitre 731 – Fiscalité locale (+750 000 €)

Ce chapitre peut être augmenté car nous constatons une dynamique importante sur les Droits de mutation (droits d'enregistrement).

Il n'y a pas de modification apportée sur la section d'investissement.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

APROUVE la décision modificative N° 4 du Budget Principal de l'exercice 2022 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

